

## CHSCT-D du Cantal du vendredi 17 avril 2020

### Compte-rendu de la FSU

Présents : Mme Lutic - M. Didier - Mme Colomb - M. Frigière - M. Pagès - M. Dedieu - Mme Roux - M. Peynaud - Mme Mattiuzzo - Mme Cambon (UNSA) - M. Lacrampe (CGT Educ'action), victime de problèmes de connexion - M. André - M. Marche - M. Ravit - M. Guilbert (FSU)

Le secrétaire général rappelle le contexte de ce nouveau CHSCT-D du 17 avril : la reprise très progressive à partir du 11 mai annoncée par le Président de la République ainsi que par le Ministre de l'Éducation Nationale. L'administration accuse réception du CR du CHSCT-D du 31 mars 20.

Le secrétaire du CHSCT-D rappelle également qu'une date a été donnée (qu'en cela le Ministre commence par la fin), mais pas encore de moyens ; le flou et l'inquiétude demeurent. Au niveau local, il faudra être dans le concret loin des discours nationaux et "de façade". De nombreuses questions ont émergé suite aux annonces. Il invite l'administration, si elle n'a pas les réponses, à simplement le dire : les membres du CHCST seront à la fois indulgents au regard de la situation, mais également exigeants pour trouver des solutions concrètes.

M. le secrétaire général ne fait pas de commentaire sur le discours du ministre. Pour l'instant, il rappelle la rédaction d'un protocole de reprise dans les 15 jours à venir. Il y a déjà des pistes pour des solutions de terrain, et chacun peut avoir des propositions. L'IA-DASEN affirme son intention que cette reprise se fasse dans les meilleures conditions possibles.

La FSU propose un premier avis (complété ultérieurement par un second) permettant de résumer la situation et de poser les choses.

AVIS 1 : Le CHSCT-D du Cantal exige que la protection de l'ensemble des enfants et des personnels des écoles du Cantal en masques (ffp2 ou chirurgicaux) et gel hydroalcoolique commandés et fournis par l'État, soit garantie avant d'envisager une éventuelle reprise le 11 mai.

Le SE-UNSA demande par chat qu'il y ait un travail conjoint avec les collectivités territoriales pour assurer l'hygiène des locaux avec désinfection préalable et tout au long de la reprise du travail.

Le médecin de prévention ajoute que depuis deux jours, et surtout hier, elle a eu beaucoup d'appels de personnes qui ont des soucis de santé et qui sont inquiètes, voire anxieuses d'une reprise. Par chat, elle précise que « trois personnes du Cantal m'ont appelée hier, assez anxieuses quant à la reprise ». Elle évaluera si toutes les conditions de santé sont remplies et fera des mises à distance du poste de travail si nécessaire. Selon elle, il faut attendre de voir les modalités avant de s'inquiéter trop, et il ne faut pas trop angoisser les gens tout de suite. L'IA-DASEN ajoute que cela a été précisé par le Ministre : la reprise sera « lente, progressive et douce ». Nous aurons les directives, même si la DSDEN du Cantal imagine déjà des scénarios avec des questionnements sur la gestion des cours d'école, des cantines, du personnel, etc.

La FSU repose la question des masques, en aurons-nous assez pour le retour dès le 11 mai ? La question va se poser pour les enfants et les personnels des écoles, car cela serait un non-sens que cela ne soit pas le cas. Le SE-UNSA demande des précisions par *chat* sur ce qu'est un masque « grand public ». L'ISST explique par *chat* qu'il y a 3 types de masques : FFP2, masque chirurgical (les masques distribués sont des masques chirurgicaux) et masque barrière. Il précise que « le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces ». La différence entre les deux derniers est la norme de qualité : les masques barrières « sont des masques généralement lavables et qui ne correspondent pas aux normes FFP2 ou chirurgicaux. »

La FSU repose également la question de la dimension des locaux qui pourrait parfois poser problème quant à la distance entre chaque élève et donc des effectifs par classe et des personnels pour encadrer ces groupes (potentiellement plus d'enseignants par école pour diviser les groupes). L'hypothèse du fonctionnement par demi-journée pourrait être privilégiée. D'autres problématiques sont également listées : celle des plus jeunes pour la mise en place des gestes barrières ou celle des enfants qui ne reviendraient pas (problème de santé ou retour refusé par les parents) et qui impliquerait l'éventualité d'une poursuite de la continuité pédagogique.

M. le secrétaire général indique qu'il n'a pas de réponses à ces questions.

Le secrétaire du CHSCT-D indique que le courrier aux maires concernant la désinfection des locaux et émanant de la préfecture n'est apparemment pas arrivé aux mairies. La DASEN ne sait pas ce qu'il en est. Elle a informé Mme la Préfète mais ne contrôlera pas ce que celle-ci a fait. La préfecture a peut-être informé les maires par visio et également par l'intermédiaire de l'AMF. (Association des maires)

La FSU rappelle qu'il faut s'assurer de la désinfection des locaux. Cela ne s'applique pas sur le terrain. Les personnels et les usagers sont mis en danger si cela n'est pas fait dans le respect des consignes et cela relève de la responsabilité de la DASEN. Cette dernière rappelle que ce sont les sanitaires qui doivent être nettoyées deux fois par jours, tandis que les locaux une fois par jour. La FSU en prend note et précise que ce n'est pas ce qui se passe dans les écoles.

Le SE-UNSA explique par *chat* que « les personnels mairies n'ont pas de masques » et que ce sont les enseignants qui leur fournissent. M. le secrétaire départemental rappelle que les masques distribués le 6 avril étaient destinés aux personnels en charge de l'accueil des enfants, aussi bien les enseignants que les non enseignants. Peut-être pas forcément aux personnels qui font le ménage puisque c'est une tâche indépendante de l'accueil.

L'ISST précise que, pour faire le ménage et la désinfection, il n'y a pas de nécessité de masque.

Le secrétaire du CHSCT-D demande ce qu'il en est de la liste nominative demandée lors des deux précédents CHSCT-D et pour laquelle les AP ont dû prendre contact avec les écoles. M. le secrétaire général explique que la démarche est « largement engagée » et « en bonne voie », même s'il n'a pas tous les retours des écoles et collèges concernés par l'accueil des enfants en question depuis le 16 mars. Dès que cette liste sera exhaustive, elle sera transmise au médecin de prévention. Il faut encore un petit délai pour réceptionner l'ensemble des réponses et en faire la synthèse, d'autant que les vacances scolaires débutent ; le CHSCT en sera tenu informé. Le médecin de prévention rappelle qu'une même demande a été formulée au niveau du CHSCT académique. Pour elle, il est important d'avoir une liste nominative et de pouvoir assurer une traçabilité du travail.

La FSU demande quelle est la procédure précise pour la mise en place de la fiche d'exposition. L'ISST répond qu'il demande la fiche d'exposition depuis le début. Il précise qu'il s'agit d'une fiche transversale qui est utilisée pour l'amiante ou le radon. Il s'agit de lister tous les personnels et donc qui travaillent sur site, quand ils y travaillent et sur quel site. Il faut y spécifier l'exposition avérée ou supposée de l'enseignant au COVID-19 et sa durée.

Le SE-UNSA questionne par *chat* sur le fait qu'avant le confinement, « nous devons appeler le 15 s'il y avait un problème avec des élèves fiévreux ; nous avons été très mal reçus et le personnel avait été choqué. Cela risque de se reproduire » avec la reprise. L'IA-DASEN confirme qu'avec le déconfinement progressif et la reprise de la circulation de personnes, il peut y avoir éventuellement contamination puisque le Cantal n'a pas été véritablement touché. Le médecin de prévention rappelle qu'à l'heure actuelle, lorsqu'un enfant a de la fièvre, il ne faut pas appeler le 15, mais le médecin traitant ou un centre de dépistage COVID. Il faut rappeler les procédures mises en place par l'ARS pour ne pas surcharger le 15.

La FSU avait porté la question des personnels de l'ADMR la semaine précédente (remise en place de l'ensemble des missions des personnels relevant de l'ADMR avec risque d'un afflux d'élèves dans les écoles). Le secrétaire général précise que le conseil départemental n'a pas été saisi sur cette question et qu'il n'a aucun retour sur la présence d'enfants de ces personnels. Il s'engage à appeler le cabinet de la Préfète pour demander quelles sont les consignes du Ministère de l'Intérieur concernant ces enfants et à apporter la réponse par mail.

Le secrétaire du CHSCT-D revient sur le projet d'une coordination des acteurs de la santé proposée par M. le secrétaire général pour travailler ensemble et avancer sur les questions posées par la situation. M. le secrétaire général déclare que rien n'a été fait sur ce point.

Le secrétaire du CHSCT-D demande si une baisse du nombre de volontaires a pu être observée depuis qu'il a été clairement affirmé pour le moment une non-reconnaissance d'imputabilité par défaut au service. M. le secrétaire général répond qu'il est toujours en attente d'une réponse interministérielle. Il précise, avec l'IA-DASEN, qu'une évolution de la prise en charge est cependant à noter avec une augmentation du nombre d'élèves accueillies (les raisons n'en sont pas véritablement connues, et le constat est le même au niveau académique), mais il n'a pas été ressenti de réticence pour les enseignants volontaires.

Le secrétaire du CHSCT-D s'interroge sur la poursuite du travail du CHSCT pendant les vacances de printemps. La FSU est favorable à la tenue des CHSCT-D au même rythme pendant les vacances et à la tenue d'un CHSCT spécial pour le retour. L'IA-DASEN répond très clairement à cette demande : « nous ne ferons pas de CHSCT-D pendant les vacances ». Et de préciser sa pensée : « nous ne sommes pas en vacances, mais les personnes qui viennent là régulièrement ont le droit de se reposer ».

La possibilité d'une pré-rentrée pour permettre aux collègues de s'organiser, proposée par la FSU, est confirmée par l'IA-DASEN puisqu'une pré-rentrée a été annoncée par le Ministre lui-même. En revanche, pour la date, elle attend les consignes ministérielles.

La FSU dénonce à nouveau la position ministérielle qui "brasse du vent" laissant les personnels et les usagers dans le flou et l'inquiétude. L'IA-DASEN reproche à M. Guilbert (FSU) de tenir des propos indignes d'un cadre de l'éducation nationale. M. Guilbert précise qu'il parle au nom

de son organisation et non en tant que cadre. La FSU s'agace de ce genre de remontée de bretelle dont la DASEN est coutumière.

La FSU insiste : « attendre la rentrée (le 4 mai) et devoir gérer l'ensemble des questions liées à la reprise en une semaine sera inefficace. Il faudrait *a minima* se réunir une fois pendant les vacances. »

L'IA-DASEN en convient et précise que nous ferons un CHSCT-D quand nous aurons de nouvelles informations, quitte à ce qu'elle le conduise seule par une classe Via. Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas la semaine prochaine, car nous n'aurons pas encore d'éléments.

Mise au vote du premier avis puis d'un second - tous deux portés par la FSU.

AVIS 1 : Le CHSCT-D du Cantal exige que la protection de l'ensemble des enfants et des personnels des écoles du Cantal en masques (ffp2 ou chirurgicaux) et gel hydroalcoolique commandés et fournis par l'État, soit garantie avant d'envisager une éventuelle reprise le 11 mai.

AVIS 2: Cette obligation de moyens ne saurait incomber ni aux collectivités ni aux familles. Le CHSCT-D du Cantal exige que des tests individuels (personnels et usagers) soient réalisés comme préalable à un retour dans les établissements.

Avis 1 : 6 pour (unanimité)

Avis 2 : 5 pour, 1 abstention (UNSA)

L'ISST : « je ne pense pas que ces tests soient de la responsabilité de notre ministère, mais celui du ministère de la Santé, car il s'agit de la santé publique et non de la responsabilité de l'employeur »

La DASEN déclare devoir quitter le comité et s'en va.

La FSU évoque les primes pour les enseignants volontaires et dénonce ce type de mesure individuelle. La notion de "mérite" est importante pour notre ministre, il oppose sciemment les volontaires aux enseignants qui travaillent à domicile ce qui ne fait qu'ajouter de l'inégalité à l'inégalité. (NB : la FSU réclament de vraies mesures pérennes pour augmenter les salaires pour tous et la création de postes...). Le SE-UNSA rejoint cette position.

La FSU profite de CHSCT-D pour dénoncer à nouveau (comme elle l'a fait en CT) le sort réservé à certains personnels lors de la carte scolaire. En effet, ces personnels sont victimes d'une restructuration alors même que le CHSCT-D devait enquêter sur leurs conditions de travail et la souffrance dont ils sont l'objet. La FSU accuse l'administration de jeter la dernière pelletée de terre sur ces personnels en pleine crise du COVID. Le SE-UNSA rejoint cette position.

Après une heure d'échanges, la séance est levée.